



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Jean-Philippe ROUX

Tél. : 03 89 29 22 26

jean-philippe.roux@haut-rhin.gouv.fr

Dossier n°878

DREAL Grand Est/UD 68

Affaire suivie par M. Bérenger MOULIN-OLLAGNIER

Tél : 03 88 13 08 90

berenger.moulin-ollagnier@developpement-durable.gouv.fr

Réf UD-

DREAL :0006700538_2026_06_25_ALSACHIMIE_MED_EDD

Colmar, le **31 JUIL. 2026**

Notifié par courriel à :

denis.mathis@alsachimie.com

nicolas.vansante@alsachimie.com

Monsieur le directeur,

Votre établissement est soumis à l'arrêté préfectoral du 5 août 2025 vous mettant en demeure de respecter plusieurs prescriptions relatives à la maîtrise des risques de vos installations. A la suite des échanges intervenus entre vos services et l'inspection des installations classées, formalisés par le relevé de décisions du 19 mars 2026, vous avez sollicité, par courrier du 23 juin 2026, un report au 31 août 2026 des échéances fixées par cet arrêté.

Par courrier du 6 juillet 2026, un projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du 5 août 2025 et fixant de nouvelles échéances conformément à votre demande vous a été communiqué. Le

Monsieur le directeur
ALSACHIMIE
RD 52
68490 CHALAMPÉ

délai de quinze jours qui vous était imparti pour présenter vos observations étant désormais expiré, vous trouverez ci-joint l'arrêté signé.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,
secrétaire général suppléant